2013-07-09
2013-2876

(Panel Avant)

GROUPE	1	HERBICIDE

Vigil WB

HERBICIDE DE POSTLEVÉE EN CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE
EN VENTE POUR L'UTILISATION DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS, LE BLÉ DUR ET L'ORGE DE PRINTEMPS ET DANS CERTAINES CULTURES À USAGES LIMITÉS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT, ET DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS ET L'ORGE DE PRINTEMPS DANS L'EST DU CANADA

COMMERCIAL
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

N^{o} D'HOMOLOGATION 30844 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : Fénoxaprop-P-éthyl 120 g/L
Avertissement, contient les allergènes soya et sulfites

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET : 1-1500 litres

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

®T.M. Reg'd.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Il faut porter un équipement de protection des yeux. Afin de réduire l'exposition, il convient de prendre les précautions suivantes : Vêtements et équipement de protection : Porter une combinaison par-dessus les vêtements de travail réguliers durant toutes les activités. Porter des gants et un tablier résistant aux produits chimiques et des lunettes à coques ou un écran facial durant le mélange/chargement, le nettoyage et les réparations. Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver avant de les réutiliser. NE PAS manipuler le produit à mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. TOUJOURS mettre des gants durant les opérations de mélange/chargement et lors des réparations/ajustements aux pulvérisateurs ou aux buses. NE PAS UTILISER DES GANTS EN CUIR OU EN TISSU. Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever, et se laver les mains à fond avant de manger, fumer ou boire. Nettoyer l'équipement de protection chaque jour. . Ne pas réintégrer ni permettre aux travailleurs de réintégrer les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Le personnel médical doit communiquer avec les services d'information sur les soins médicaux de CANUTEC en composant le numéro (613) 996-6666.

RISQUES ENVIRONNEMENTALES ET INFORMATIONS
ATTENTION : TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non ciblées et certains invertébrés terrestres. Ce produit contient un distillat de pétrole dont la toxicité peut être modérée ou très élevée pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques lors de l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe du produit, l'élimination des résidus ou le nettoyage de l'équipement. Respecter les zones tampons indiquées au mode d'emploi, section 9 : Directives d'application et mises en garde. Ne pas appliquer sur une terre dont l'eau résiduaire servira à irriguer la terre cultivable. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation. Empêcher la dérive de pulvérisation d'atteindre les plantes sensibles (p. ex., avoine cultivée, fleurs, arbres ou arbustes) et les zones non ciblées. UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.

ENTREPOSAGE
Tenir à l'écart du feu, de la flamme nue ou de toute autre source de chaleur. CRAINT LE GEL. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien agiter avant l'emploi. Entreposer le contenant fermé hermétiquement à l'écart des aliments du bétail, des semences, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci. Entreposer dans le contenant d'origine.

ÉLIMINATION
Élimination du contenant recyclable :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Livret)

GROUPE	1	HERBICIDE

Vigil WB

HERBICIDE DE POSTLEVÉE EN CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE
EN VENTE POUR L'UTILISATION DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS, LE BLÉ DUR ET L'ORGE DE PRINTEMPS ET DANS CERTAINES CULTURES À USAGES LIMITÉS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT, ET DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS ET L'ORGE DE PRINTEMPS DANS L'EST DU CANADA

COMMERCIAL
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

N^{o} D'HOMOLOGATION 30844 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : Fénoxaprop-P-éthyl 120 g/L
Avertissement, contient Les allergènes soya et sulfites

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET : 1 – 1500 Litres

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

®T.M. Reg'd.

Table des matières

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
Le Produit

SÉCURITÉ ET MANIPULATION
Mises en garde
Vêtements et équipement de protection
Premiers soins
Renseignements toxicologiques
Risques environnementales et informations
Entreposage
Élimination

MODE D'EMPLOI
Cultures, mauvaises herbes, doses, périodes d'application et mises en garde
Mélanges en réservoir
Usages limités
Directives d'application et mises en gard
Directives de mélange
Nettoyage du pulvérisateur
Gestion de la résistance aux herbicides
Alimentation du bétail et délai d'attente
Avis

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

EN VENTE POUR L'UTILISATION DANS L'EST DU CANADA AINSI QUE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT.

Vigil WB est un herbicide de postlevée qui permet de supprimer les graminées annuelles telles que la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq dans le blé de printemps, le blé dur et l'orge de printemps, ainsi que dans certaines cultures à usages limités.

Vigil WB doit être appliqué conformément aux recommandations figurant sur l'étiquette, autrement la culture subira des dommages et la suppression des mauvaises herbes sera moins efficace.

Le contenant de 6,2 litres contient suffisamment de Vigil WB pour traiter 8,1 à 16,2 hectares, selon l'espèce de mauvaise herbe graminée à supprimer.

SÉCURITÉ ET MANIPULATION

Mises en garde
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. ÉVITER TOUT contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Il faut porter un équipement de protection des yeux. Afin de minimiser l'exposition, respecter les mises en garde suivantes :

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION
Porter une combinaison par-dessus les vêtements de travail réguliers durant toutes les activités. Porter des gants et un tablier résistant aux produits chimiques et des lunettes à coques ou un écran facial durant le mélange/chargement, le nettoyage et les réparations.

Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver avant de les réutiliser.

NE PAS manipuler le produit à mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. TOUJOURS porter des gants durant les opérations de mélange/chargement et lors des réparations/ajustements aux pulvérisateurs ou aux buses. NE PAS UTILISER DES GANTS EN CUIR OU EN TISSU.

Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever, et se laver les mains à fond avant de manger, fumer ou boire.

Nettoyer l'équipement de protection chaque jour.

Ne pas réintégrer ni permettre aux travailleurs de réintégrer les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures

PREMIERS SOINS
EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Le personnel médical doit communiquer avec les services d'information sur les soins médicaux de CANUTEC en composant le numéro (613) 996-6666.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : www.croplife.ca.

RISQUES ENVIRONNEMENTALES ET INFORMATIONS
ATTENTION : TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non ciblées et certains invertébrés terrestres. Ce produit contient un distillat de pétrole dont la toxicité peut être modérée ou très élevée pour les organismes aquatiques.Éviter de contaminer les systèmes aquatiques lors de l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe du produit, l'élimination des résidus ou le nettoyage de l'équipement. Respecter les zones tampon indiquées au mode d'emploi, section 9 : Directives d'application et mises en garde. Ne pas appliquer sur une terre dont l'eau résiduaire servira à irriguer la terre cultivable. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation. Empêcher la dérive de pulvérisation d'atteindre les plantes sensibles (p. ex., avoine cultivée, fleurs, arbres ou arbustes) et les zones non ciblées. UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.

ENTREPOSAGE
Tenir à l'écart du feu, de la flamme nue ou de toute autre source de chaleur. CRAINT LE GEL. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien agiter avant l'emploi. Entreposer le

contenant fermé hermétiquement à l'écart des aliments du bétail, des semences, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci. Entreposer dans le contenant d'origine.

ÉLIMINATION

Contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, NON PAS SUR LA CULTURE, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, des fossés et des canaux d'irrigation.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

CULTURES, MAUVAISES HERBES, DOSES, PÉRIODES D'APPLICATION ET MISES EN GARDE

CULTURE	STADE RECOMMANDÉ
Blé de printemps et blé dur	1 à 6 feuilles sur la tige principale plus 3 talles (Zadoks 11 à 16, 23)
Orge de printemps	1 à 5 feuilles sur la tige principale plus 2 talles (Zadoks 11-15,22)

Mises en garde :
Ne pas appliquer le produit sur l'avoine cultivée car la culture subira des dommages.

Blé dur : On peut constater des dommages initiaux à la culture sous forme de raccourcissement ou de décoloration après l'application. Il s'agit d'un état temporaire qui ne devrait pas affecter le rendement. Ces dommages sont plus susceptibles de se produire lorsque Vigil WB n'est pas utilisé dans un mélange en cuve ou lorsqu'il est appliqué au-delà du stade foliaire recommandé. Il est important de faire une application hâtive afin de maintenir la sécurité de la culture.

Orge de printemps : On peut constater des dommages initiaux à la culture sous forme de raccourcissement ou de décoloration après l'application. Ces symptômes sont plus fréquents et souvent plus prononcés dans l'orge de printemps que dans le blé dur. Il est plus probable que ce genre de dommage se produise lorsque l'application se fait dans certaines conditions de stress, telles que le froid et l'humidité, ou lorsque les applications sont faites au-delà du stade de 5 feuilles, 2 talles. Éviter les applications de Vigil WB sur l'orge de printemps 2 à 3 jours avant ou après des températures froides (3 °C ou moins).

Ne pas appliquer Vigil WB dans un même champ plus d'une fois par année.

Graminées annuelles	Stade recommandé
Folle avoine	1 à 6 feuilles (jusqu'à l'apparition de la troisième talle)
Sétaire verte (millet sauvage)	1 à 6 feuilles (jusqu'à l'apparition de la troisième talle)
Sétaire glauque	1 à 6 feuilles (jusqu'à l'apparition de la troisième talle)
Échinochloa pied-de-coq	1 à 6 feuilles (jusqu'à l'apparition de la troisième talle)

Doses :
1. Pour supprimer la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq, appliquer Vigil WB à raison de 770 mL/ha. À cette dose, le contenu d'un contenant de 6,2 litres de Vigil WB permet de traiter 8,1 hectares; celui de 99,3 litres permet de traiter 129 hectares.

2. Lorsque l'infestation de la folle avoine est faible et que Vigil WB est appliqué seul sur le blé de printemps ou le blé dur, appliquer Vigil WB à raison de 670 mL/ha. À cette dose, le contenu d'un contenant de 6,2 litres de Vigil WB permet de traiter 9,3 hectares, et celui de 99,3 litres permet de traiter 148 hectares.

3. Pour supprimer la sétaire verte seulement, appliquer Vigil WB à raison de 385 mL/ha. À cette dose, le contenu d'un contenant de 6,2 litres de Vigil WB permet de traiter 16,2 hectares, et celui de 99,3 litres permet de traiter 258 hectares.

Période d'application :
Appliquer sur les mauvaises herbes sorties de terre et en pleine croissance, selon les stades foliaires indiqués.

Dans des conditions de stress et/ou lorsque le couvert végétal est dense, une application précoce donnera une meilleure suppression des mauvaises herbes graminées.

S'il est impossible d'appliquer Vigil WB en raison d'une germination inégale des mauvaises herbes ou d'un différentiel de germination entre les mauvaises herbes et les cultures, consulter le spécialiste sur les mauvaises herbes local ou suivre les recommandations provinciales en matière de suppression des mauvaises herbes afin de connaitre la meilleure solution de rechange pour supprimer les mauvaises herbes..

Si un autre pesticide a déjà été appliqué, attendre 7 jours avant d'appliquer Vigil WB ou, suite à l'application de Vigil WB, attendre 4 jours avant d'appliquer un autre pesticide, à l'exception de ceux recommandés sur la présente étiquette. Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application ne seront pas supprimées.

Remarque : Le traitement au stade de 3 ou 4 feuilles de la culture et des graminées prévoit une tolérance maximale de la culture et une sensibilité optimale des mauvaises herbes. Dans des conditions de stress et/ou si le couvert végétal est dense, une application précoce donnera une meilleure suppression des mauvaises herbes graminées.

Mises en garde :
L'application au-delà du stade de 6 feuilles dans le blé dur et le blé de printemps ou le stade de 5 feuilles dans l'orge de printemps risque d'occasionner des dommages à la culture..

Pour toutes les mauvaises herbes indiquées sur la présente étiquette, l'application de Vigil WB doit avoir lieu aux stades foliaires indiqués. Une application tardive réduira le degré de suppression des mauvaises herbes.

Durant les périodes de stress, les plantes ne sont pas en pleine croissance. Lorsque les températures de jour avant ou après l'application sont très élevées, et qu'elles sont jumelées à une sécheresse élevée et à un faible taux d'humidité, les plantes subissent un stress. L'application de Vigil WB durant ces périodes risque de rendre la suppression des mauvaises herbes moins efficace (et/ou d'entraîner des dommages à la culture).

Ne pas appliquer sur une culture qui subit un stress en raison de conditions météorologiques violentes, du gel, d'une faible fertilité, d'une sécheresse, d'un sol saturé d'eau, d'une maladie ou de dégâts occasionnes par les insectes car elle pourrait subir des dommages.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et les conditions du site susceptibles de favoriser le ruissellement comprennent, entre autres : des précipitations abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol dénudé ou un sol mal drainé (p. ex., un sol compacté, à texture fine ou à faible teneur en matière organique, comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une pluviosité forte est prévue.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Mélanges en réservoir
Pour supprimer la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque, l'échinochloa pied-de-coq et les dicotylédones, Vigil WB peut être mélangé en réservoir avec les produits d'association qui suivent. Toujours lire le mode d'emploi, les restrictions environnementales et les mises en garde concernant l'utilisation qui figurent sur l'étiquette de Vigil WB, ainsi que sur l'étiquette des produits appliqués avec Vigil WB, et suivre les directives les plus rigoureux des deux.

Ne pas mélanger en réservoir avec d'autres adjuvants chimiques, pesticides ou engrais sauf si cela est recommandé sur la présente étiquette.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DUR
Pour supprimer la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq dans le blé de printemps et le blé dur dans les Provinces des Prairies et dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique, mélanger Vigil WB seul à raison de 770 mL/ha ou avec les produits d'association indiqués dans le tableau sur le blé de printemps et le blé dur.

Pour supprimer la folle avoine dans le blé de printemps cultivé dans l'est du Canada, appliquer 770 mL/ha de Vigil WB lorsqu'il est utilisé seul, ou dans un mélange en cuve composé de Logic M, Refine Extra, MCPA Amine 500, MCPA Ester 500 ou Refine Extra + MCPA Ester 500.

Pour supprimer **la sétaire verte seulement** dans le blé de printemps et le blé dur dans les Provinces des Prairies et la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique, mélanger Vigil WB seul à raison de 385 mL/ha ou avec les produits d'association indiqués dans le tableau sur le blé de printemps et le blé dur.

Pour supprimer **la sétaire verte seulement** dans le blé de printemps cultivé dans l'est du Canada, appliquer 385 mL/ha de Vigil WB lorsqu'il est utilisé seul, ou dans un mélange en cuve avec Logic M, Refine Extra, MCPA Amine 500, MCPA Ester 500 ou Refine Extra + MCPA Ester 500.

Remarque : Toujours consulter les étiquettes de Vigil WB et des produits d'association pour connaître, entre autres, la période d'application appropriée, les mauvaises herbes supprimées, les mises en garde, les restrictions relatives aux cultures et suivre les directives les plus rigoureuses des deux.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DUR				
			DOSE D'HERBICIDE VIGIL WB	
Produit d'association		**Dose du produit d'association**	**Folle avoine Sétaire verte Sétaire glauque Échinochloa pied-de coq**	**Sétaire verte seulement**
1	**Mélange en cuve Herbicide Attain®** Attain A + Attain B	600 mL/ha + 1 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
2	Leader	1.25 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
3	Mecoprop® (150 g de matière active par litre)	5,5 à 7 L/ha	770 mL/ha	Non
		Remarque : On peut observer une réduction du degré de suppression de la folle avoine lorsque Vigil WB est appliqué en mélange en réservoir avec Mecoprop.		
4	MCPA Ester 600	700 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
5	MCPA Amine 500	840 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
6	Logic M	1,25 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
7	Buctril M	1.00 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
8	Refine Extra®	20 g/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
9	Refine Extra + MCPA Ester 600	20 g/ha + 700 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DUR				
			DOSE D'HERBICIDE VIGIL WB	
Produit d'association		**Dose du produit d'association**	**Folle avoine Sétaire verte Sétaire glauque Échinochloa pied-de coq**	**Sétaire verte seulement**
		UTILISER UNIQUEMENT MCPA ESTER 600 dans ce mélange en réservoir et uniquement aux doses recommandées, autrement on obtiendra une moins bonne suppression de la folle avoine. **NE PAS UTILISER MCPA AMINE.**		
10	Refine Extra + Logic M	6,7 g/ha + 1,25 L	770 mL/ha	385 mL/ha
11	Refine Extra + Buctril M	6,7 g/ha + 1,00 L	770 mL/ha	385 mL/ha
12	Refine Extra + Accord	20 g/ha + 67 g/ha	770 mL/ha	Non
13	Ally®	5 ou 7,5 g/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
14	Lontrel 360	420 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
15 16	Lontrel 360 + MCPA Ester 600 ***OU*** Lontrel 360 + MCPA Ester 600	420 mL/ha + 700 mL/ha ***OU*** 280 mL/ha + 700 mL à 933 mL/ha	770 mL/ha 770 mL/a	Non Non

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DUR				
			DOSE D'HERBICIDE VIGIL WB	
Produit d'association		**Dose du produit d'association**	**Folle avoine Sétaire verte Sétaire glauque Échinochloa pied-de coq**	**Sétaire verte seulement**
		UTILISER UNIQUEMENT MCPA ESTER 600 dans ce mélange en réservoir et uniquement aux doses recommandées, autrement on obtiendra une moins bonne suppression de la folle avoine. **NE PAS UTILISER MCPA AMINE.**		
17	Curtail® M	1,5 à 2 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
18	2,4-D Ester 600	700 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
19	2,4-D Ester LV 700	600 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
20	Estaprop XT®	1,25 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
21	Dichlorprop DX	1,25 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
22	Turboprop 600	1,75 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
23	Dyvel DS	1,1 L/ha	Non	385 mL/ha
24	Dyvel	1,25 L/ha	Non	385 mL/ha
25	**Mélange en cuve Herbicide Prestige®** Prestige A + Prestige B	800 mL/ha + 2 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DUR				
			DOSE D'HERBICIDE VIGIL WB	
Produit d'association		**Dose du produit d'association**	**Folle avoine Sétaire verte Sétaire glauque Échinochloa pied-de coq**	**Sétaire verte seulement**
26	Herbicide Express DF 75% + 2,4-D LV 700	10 g/ha + 600 mL/ha	Non	385 mL/ha
27	**Mélange en cuve herbicide Trophy®** Trophy A + Trophy B	0,6 L/ha + 1,12 L/ha	770 mL/ha	Non
28	**Mélange en cuve herbicide Frontline®** Frontline A + Frontline B	0,1 L/ha + 0,7 L/ha	Non	385 mL/ha
29	**Mélange en cuve herbicide Spectrum®** Spectrum A + Spectrum B	0,1 L/ha + 1,5 L/ha	Non	385 mL/ha

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS L'ORGE DE PRINTEMPS

Pour supprimer la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque, l'échinochloa pied-de-coq et les dicotylédones dans l'orge de printemps cultivé dans les Provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique, mélanger 770 mL/ha de Vigil WB avec le produit composant le mélange en cuve approprié indiqué dans le tableau pour l'orge de printemps ou le mélanger avec l'un des concentrés d'huile suivants : Concentré d'huile Adapt™ ou Canplus 411, à 1 % vol/vol si Vigil WB est appliqué dans un mélange en cuve sans produit pour les dicotylédones.

Pour supprimer la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq dans l'orge de printemps dans l'est du Canada, appliquer Bengal WB seul à raison de 770 mL/ha, ou avec Buctril M, Refine Extra, MCPA Amine 500, MCPA Ester 600, ou Refine Extra + MCPA Ester 600.

Pour supprimer la **sétaire verte seulement** dans l'orge de printemps cultivé dans les Provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique, mélanger 385 mL/ha de Vigil WB avec le produit composant le mélange en cuve indiqué dans le tableau de l'orge de printemps ou le mélanger avec l'un des concentrés d'huile suivants : Concentré d'huile Adapt™ ou Canplus 411, à 1 % vol/vol si Vigil WB est appliqué dans un mélange en cuve sans produit pour les dicotylédones.

Pour supprimer la **sétaire verte seulement** dans l'orge de printemps dans l'est du Canada, appliquer Bengal WB seul à raison de 385 mL/ha, ou avec Buctril M, Refine Extra, MCPA Amine 500, MCPA Ester 600, ou Refine Extra + MCPA Ester 600.

Remarque : Toujours consulter les étiquettes de Vigil WB et des produits composant le mélange en cuve pour connaître le moment approprié pour l'application, les mauvaises herbes supprimées, les mises en garde, les restrictions concernant les cultures, etc. et suivre les directives les plus strictes des deux.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS L'ORGE DE PRINTEMPS				
			DOSE D'HERBICIDE VIGIL WB	
Produit d'association		**Dose du produit d'association**	**Folle avoine Sétaire verte Sétaire glauque Échinochloa pied-de coq**	**Sétaire verte seulement**
1	Leader	1.25 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
2	MCPA Ester 600	700 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
3	MCPA Amine 500	840 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
4	2,4-D Ester 600	700 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
5	2,4-D Ester LV 700	600 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS L'ORGE DE PRINTEMPS				
			DOSE D'HERBICIDE VIGIL WB	
Produit d'association		**Dose du produit d'association**	**Folle avoine Sétaire verte Sétaire glauque Échinochloa pied-de coq**	**Sétaire verte seulement**
6	Logic M	1,25 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
7	Refine Extra®	20 g/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
8	Refine Extra + MCPA Ester 600	20 g/ha + 700 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
		UTILISER UNIQUEMENT MCPA ESTER 600 dans ce mélange en réservoir et uniquement aux doses recommandées, autrement on obtiendra une moins bonne suppression de la folle avoine. **NE PAS UTILISER MCPA AMINE.**		
9	Refine Extra + Logic M	6,7 g/ha + 1,25 L	770 mL/ha	385 mL/ha
10	Refine Extra + Accord	20 g/ha + 67 g/ha	770 mL/ha	Non
		Utiliser le mélange sur l'orge de printemps cultivé à des fins d'alimentation des animaux seulement		
11	Curtail® M	1,5 à 2 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
12	Estaprop XT®	1,25 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
13	Dichlorprop DX	1,25 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
14	Turboprop 600	1,75 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS L'ORGE DE PRINTEMPS				
			DOSE D'HERBICIDE VIGIL WB	
Produit d'association		**Dose du produit d'association**	**Folle avoine Sétaire verte Sétaire glauque Échinochloa pied-de coq**	**Sétaire verte seulement**
15	Dyvel	1,25 L/ha	Non	385 mL/ha
16	Ally®	5 ou 7,5 g/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
17	**Mélange en cuve Herbicide Prestige®** Prestige A + Prestige B	800 mL/ha + 2 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
18	Herbicide Express DF 75% + 2,4-D LV Ester 700	10 g/ha + 600 mL/ha	Non	385 mL/ha
19	**Mélange en cuve herbicide Trophy®** Trophy A + Trophy B	0,6 L/ha + 1,12 L/ha	770 mL/ha	Non
20	**Mélange en cuve herbicide Frontline®** Frontline A + Frontline B	0,1 L/ha + 0,7 L/ha	Non	385 mL/ha
21	**Mélange en cuve herbicide Spectrum®** Spectrum A + Spectrum B	0,1 L/ha + 1,5 L/ha	Non	385 mL/ha

Usages limités

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS (CI-DESSOUS) : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages spéciaux décrits sur cette étiquette supplémentaire a été rédigé par des personnes autres que Interprovincial Cooperative Ltd. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension des profils d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs Interprovincial Cooperative Ltd. ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque le produit est employé sur les cultures indiquées sur l'étiquette supplémentaire. Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'utilisation figurant sur cette étiquette et acceptent de dégager Interprovincial Cooperative Ltd. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit en lien avec les usages décrits ci-dessous.

Culture	Mauvaises herbes supprimées	Dose de Vigil WB	Remarques
Ray-grass vivace pour la production de semences	Folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq	770 mL/ha	Appliquer Vigil WB quand le raygrass vivace est au stade de 2 à 4 feuilles et quand la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq sont au stade de 1 à 6 feuilles (jusqu'à la sortie de la 3e talle). Appliquer le produit dans 55 à 110 litres d'eau par hectare. Ne pas appliquer Vigil WB sur un même champ plus d'une fois par année. Ne pas mettre en pâturage le ray-grass vivace traité ou le faucher pour la paille dans les 65 jours suivant une application de Vigil WB. ATTENTION : On pourrait constater des dommages initiaux à la culture après l'application du produit, mais il s'agit d'un effet temporaire qui ne devrait pas affecter le rendement. Il est plus probable que ce dommage se produise lorsque les applications se font dans des conditions de stress ou quand elles dépassent le stade foliaire recommandé. Le chevauchement de la pulvérisation entraînera des dommages graves à la culture. ÉVITER LE CHEVAUCHEMENT DE LA PULVÉRISATION. Se reporter aux pages 5 et 13 pour obtenir d'autres renseignements sur l'utilisation et les avertissements.
	Sétaire verte	385 mL/ha	

DIRECTIVES D’APPLICATION ET MISES EN GARDE

Application au moyen d’un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d’appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille moyenne telle que définie dans la classification de l’American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

Pulvérisation par voie aérienne : NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d’appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d’application. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille moyenne telle que définie dans la classification de l’American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d’aile de l’aéronef, l’espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l’envergure des ailes ou du rotor.

ZONES TAMPONS

L'utilisation des méthodes équipement de pulvérisation suivants NE nécessitent PAS de zone tampon: pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure la plus rapprochée, dans la direction du vent, en aval des habitats terrestres sensibles (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (tels que les lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides).

Méthode d'application	Crop		**Zones tampons (en mètres) requises pour la protection de :**	
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de:	Habitat terrestre
			Moins qu'une 1 m	Plus qu'une 1 m	
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps et blé dur, orge de printemps, le raygrass vivace		1	0	1
Épandage aérien	Blé de printemps et blé dur, orge de printemps, le ray-grass vivace	Voilure fixe ou tournante	1	0	30

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des partenaires de mélange en réservoir et observer la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée pour les produits impliqués dans le mélange et appliquer à l'aide de la pulvérisation grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association du mélange en réservoir .

APPLICATION TERRESTRE

L'application de Vigil WB doit être faite dans au moins 55 à 110 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa ou 310 kPa si des clapets de non-retour sont utilisés, et à une vitesse d'avancement de 6 à 8 km/h.

Lors du mélange en réservoir de Vigil WB avec le produit d'association, s'assurer de lire l'étiquette du produit d'association pour connaître le volume d'eau minimal recommandé.

L'utilisation de buses à jet plat de 80º ou 110º est recommandée pour donner un épandage optimal. Ne pas utiliser de buses à miroir, d'équipement d'application par gouttelettes contrôlées ni d'équipement Sprafoil®.

L'application de la solution à un angle avant de 45º et des volumes d'eau supérieurs donneront une pénétration accrue du couvert végétal ainsi qu'un meilleur épandage.

L'épandage uniforme et complet est important pour obtenir une suppression constante des mauvaises herbes. Des volumes d'eau plus élevés doivent être utilisés si le couvert de la culture

et des mauvaises herbes est dense, afin d'assurer un épandage complet des mauvaises herbes ciblées.

Éviter le chevauchement de la pulvérisation. Fermer la rampe de pulvérisation au moment du démarrage, des virages, d'un ralentissement ou de l'immobilisation de l'équipement afin de prévenir les dommages résultant d'une application excessive.

Ne pas appliquer si de la pluie est prévue dans l'heure suivant le traitement. Si le produit est mélangé en réservoir, consulter l'étiquette du produit d'association et respecter l'intervalle le plus restrictif.

APPLICATION AÉRIENNE
Appliquer Vigil WB seul ou dans des mélanges en réservoir (SEULEMENT avec les produits d'association recommandés et homologués pour l'application aérienne) dans au moins 35 litres d'eau par hectare à une pression d'au moins 300 kPa.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde relatives à l'application aérienne
Lire attentivement l'étiquette et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler LA COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE LIMITÉÉ en composant le 1-204-233-3461 Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas appliquer sur les sols présentant un risque de ruissellement vers des systèmes aquatiques.

Ne pas appliquer si de la pluie est prévue dans l'heure suivant le traitement. Si le produit est mélangé en réservoir, consulter l'étiquette du produit d'association et respecter l'intervalle le plus restrictif.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un écran facial les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Directives de mélange
1. S'assurer que le réservoir de pulvérisation, les conduites et le filtre soient bien propres.
2. Remplir le réservoir à moitié d'eau propre et démarrer l'agitation ou la conduite de retour en cuve. Si un produit d'association est utilisé, consulter les sections sur les mélanges en réservoir avec Vigil WB. Verser le produit d'association EN PREMIER LIEU avant de verser Vigil WB. Verser lentement la quantité appropriée de Vigil WB dans le réservoir de pulvérisation. Bien agiter.
3. Rincer trois fois les contenants vides et verser les rinçures dans le réservoir de pulvérisation.
4. Ajouter le reste de l'eau tout en agitant. Pulvériser immédiatement. La bouillie de pulvérisation ne doit pas reposer dans le réservoir jusqu'au lendemain.
5. Lors du mélange d'un deuxième réservoir et de réservoirs ultérieurs, s'assurer que le réservoir est à moitié rempli d'eau propre avant de verser les herbicides, puis répéter les étapes 2 à 6.
6. Nettoyer à fond les buses, les tamis et le réservoir de pulvérisation en faisant circuler une solution d'eau et de détergent, après avoir utilisé Vigil WB ou avant d'utiliser tout autre pesticide.
7. Ne pas mélanger en réservoir avec d'autres adjuvants chimiques, pesticides, surfactants ou engrais à moins qu'ils ne soient recommandés sur la présente étiquette.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR
Nettoyage avant la pulvérisation:
Avant d'utiliser Vigil WB, s'assurer que le réservoir de pulvérisation, les conduites et le filtre sont bien propres.

Toute trace de Vigil WB doit être éliminée avant d'utiliser l'équipement sur le seigle, le lin ou les cultures à feuilles larges.

Nettoyage après le traitement :
Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter l'étiquette du produit d'association afin d'obtenir d'autres directives sur le nettoyage.

Ne pas vider ni rincer l'équipement et les contenants à proximité d'un puits, d'une source d'approvisionnement en eau ou de végétation à préserver. Pour éviter les dommages subséquents à d'autres cultures, immédiatement après la pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, éliminer complètement toutes traces de Vigil WB de l'équipement de mélange et de pulvérisation en faisant circuler une solution d'eau et de détergent.

Recommandations sur la gestion de la résistance
Gestion de la résistance à Vigil WB, herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Vigil WB et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner Vigil WB ou les herbicides du même groupe 1 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, appeler La Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461.

Alimentation du bétail et délai d'attente
- Ne pas utiliser les cultures traitées comme fourrage, ni les couper pour le foin dans les 25 jours suivant une application de Vigil WB, ni récolter pour le grain dans les 65 jours suivant une application de Vigil WB.

Avis

ADAPT est une marque déposée de Bayer.
Estaprop et Trophy sont des marques déposées de Nufarm Agriculture Inc.
Ally, Express Pack et Refine Extra sont des marques déposées d'E.I. DuPont de Nemours.
Attain, Curtail, Prestige, Lontrel, Trophy, Frontline et Spectrum sont des marques déposées de Dow Agrosciences L.L.C.
Target est une marque déposée de Syngenta Group Company.
Dyvel est une marque déposée de BASF Corporation.
Logic est une marque déposée de TMC Distributing Ltée.
Sprafoil est une marque de commerce deposée de D&W Industries.